

ADVANTAGE ALL PROGRAMME DE RECOMPENSE ET RECONNAISSANCE (R&R)

[Termes & Conditions du programme]

Introduction

1. Le programme de récompense et Reconnaissance d'Advantage All fera connaître les meilleures pratiques mondiales de promotion de l'égalité entre les sexes et encouragera plus de nations et de régions à adopter des initiatives concernant l'égalité entre les sexes en récompensant et célébrant les meilleures pratiques.
2. Les statuts d'Or, Argent et Bronze seront accordés aux meilleurs projets à l'échelle Mondiale et celui de Hautement Recommandé sera également accordé à un projet de chaque Fédération nationale de l'ITF ([NA Development Eligibility Criteria tier](#) (niveaux des critères d'éligibilité pour le développement des FNs de l'ITF)). Ces niveaux sont déterminés selon la quantité de ressources dont dispose une nation (PIB par Capita) et la représentation du tennis dans cette nation (représentation dans les Grands Chelems et les Coupes Davis/Billie Jean King).

Eligibilité

3. Toutes les FNs peuvent postuler. La seule exception est que toute nation remportant le Trophée d'Or sera exclue de se porter candidate pour récompense et reconnaissance pour un an.
4. Chaque candidature doit comporter la description du projet/de la ou les initiative(s), sur le formulaire de candidature faisant référence aux cinq piliers d'Advantage All. Ceci inclut la définition des objectifs, des actions, des résultats et des KPI du projet ainsi que la mesure des progrès.
5. Pour être valides, les candidatures doivent être signées par les Président ou Secrétaire général respectifs des FNs.
6. Les candidats doivent aussi fournir les détails sur la manière dont toute récompense financière sera dépensée si la candidature est retenue.

Procédures de candidature

7. Chaque candidature doit porter sur l'**UNE** des catégories suivantes :
 - **Direction** – pour les projets redressant de direction et/ou qui encouragent, font la promotion ou aident au développement de dirigeantes
 - **Entraînement** – pour les projets redressant les inégalités entre les sexes dans des contextes de l'entraînement et/ou qui encouragent, font la promotion ou aident au développement d'entraîneuses
 - **Arbitrage** – pour les projets redressant les inégalités entre les sexes dans des contextes d'arbitrage et/ou qui encouragent, font la promotion ou aident au développement d'arbitres de sexe féminin
8. Il est possible de déposer de multiples candidatures si une FN souhaite couvrir plus d'une de ces catégories.

PROCESSUS ET CRITERES D'EVALUATION

9. Le processus d'évaluation examinera la mesure selon laquelle chaque projet remplit ses buts et les objectifs des cinq piliers d'Avantage All qui sont Autonomisation, Equilibre, Culture, Valeur et Voix comme suit :

- **Autonomisation** : la mesure selon laquelle la nation (ou l'initiative) a créé des possibilités pour les femmes de développer comme/devenir des dirigeantes du tennis – comme plus d'engagement dans la planification et les prises de décisions ou dans des rôles officiels de membres de Conseil d'administration, membres de comités, ainsi que de développement dans les domaines de l'entraînement ou de l'arbitrage.
- **Equilibre** : la mesure selon laquelle la nation (ou l'initiative) a augmenté le nombre de femmes et de possibilités d'accès aux femmes dans la catégorie choisie.
- **Culture** : la mesure selon laquelle la nation (ou l'initiative) a eu une influence sur les politiques officielles, les pratiques ou la culture pouvant renforcer ou faciliter la manière dont les barrières à l'engagement des femmes et des filles peuvent être renversées. Etablir une politique n'est pas une fin en soi, mais un commencement – ces politiques doivent être correctement implémentées et entretenues.
- **Valeur** : la mesure selon laquelle la nation (ou l'initiative) a augmenté les investissements dans le tennis féminin et généré une valeur égale.
- **Voix** : la mesure selon laquelle la nation (ou l'initiative) a fait l'objet de promotion pour augmenter la connaissance du tennis féminin par rapport au tennis masculin, y compris sa promotion à travers les médias.

10. Bien qu'il ne soit pas impératif d'avoir une stratégie sur l'égalité entre les sexes documentée pour poser une candidature, il est recommandé à toutes les FNs de développer et de partager leurs stratégies sur l'égalité entre les sexes dans le cadre du processus de candidature, ainsi que tous les engagements présidentiels 'Je promets'.

Les Projets ou initiatives en ligne avec une stratégie globale sur l'égalité entre les sexes de la FN ou un document prouvant l'engagement présidentiel envers 'Je promets' seront considérés de manière positive lors du processus d'évaluation.

11. Le programme vise à mettre en valeur les projets ayant eu pour effet une différence significative pour les femmes dans leur FN. Les candidatures comportant les détails complets des résultats du projet avec des indicateurs de performance quantifiables seront également évaluées de manière positive.

12. Il n'y a pas de limite au nombre de trophées accordés dans les catégories Direction, Entraînement ou Arbitrage, par exemple, les trois vainqueurs mondiaux pourront être pour des projets de direction, ou pourront être attribués à tout mélange de catégories, comme un projet de Direction, un d'Entraînement et un d'Arbitrage.

Les projets Hautement Recommandés parmi tous les niveaux des critères d'éligibilité pour le développement des FNs de l'ITF pourront aussi couvrir des projets de n'importe laquelle de ces catégories.

13. Pour recevoir un prix dans la même catégorie pendant deux années consécutives, une nation devra démontrer que des progrès quantifiables ont été réalisés depuis la dernière candidature, comme en témoignent des objectifs révisés ou supplémentaires et des mesures KPI.

CATEGORIES DE TROPHEES

14. Les toutes meilleures candidatures seront examinées pour l'élément de 'récompense' du programme, et trois vainqueurs mondiaux de trophées (récompense) obtiendront le statut d'Or, Argent et Bronze et de plus des projets Hautement recommandés de chaque niveau des critères d'éligibilité pour le développement des FNs de l'ITF.

15. Tous les gagnants seront annoncés et reconnus à l'AGA de l'ITF en octobre 2024.

16. Tous les gagnants seront reconnus par le biais d'un article sur leur projet ou initiative dans les communications de l'ITF et d'Advantage All. Les trois lauréats mondiaux seront également présentés en tant qu'études de cas de meilleures pratiques.

17. Les prix accordés à chaque vainqueur incluent :

Trophée d'Or :

- Une contribution de \$5 000 envers de futurs initiatives ou projets liés à l'égalité entre les sexes, tels que proposés dans le dossier de candidature
- L'invitation d'une déléguée comme observatrice à l'AGA (2025) (jusqu'à 4 nuits d'hébergement à l'hôtel incluses)

Trophée d'Argent :

- Une contribution de \$4 000 envers de futurs initiatives ou projets liés à l'égalité entre les sexes, tels que proposés dans le dossier de candidature

Trophée de Bronze :

- \$ Une contribution de \$3 000 envers de futurs initiatives ou projets liés à l'égalité entre les sexes, tels que proposés dans le dossier de candidature

Hautement recommandé :

- \$ Une contribution de \$1 000 envers de futurs initiatives ou projets liés à l'égalité entre les sexes, tels que proposés dans le dossier de candidature

18. Tous les candidats doivent indiquer comment la récompense financière sera utilisée. La récompense financière ne peut servir qu'à titre de contribution envers un projet sur l'égalité entre les sexes existant ou futur, ou pour assister à une conférence ou un séminaire spécifique.

19. Les récompenses financières des projets gagnants seront payées dans un délai de 30 jours après présentation d'une facture approuvée soumise par la nation.

Jury d'évaluation

20. Les soumissions seront initialement évaluées par l'équipe d'Advantage All de l'ITF selon les critères décrits ci-dessus.

21. Les trophées définitifs seront attribués par un Groupe de Travail d'Avantage All formé du Président de l'ITF, du Présidente du Comité de l'ITF d'Avantage All et de représentant(e)s sélectionnés des départements de l'Entraînement et de l'Arbitrage de l'ITF.
22. Toutes des données personnelles reçues par l'ITF dans le cadre de cette candidature seront traitées conformément à l'[ITF Data Privacy Policy – Business Contacts \(Politique de protection des données personnelles de l'ITF – Contacts commerciaux\)](#)

Dates importantes

23. Quelques dates clés concernant le programme :

- **Fevrier 2024** : Lancement du Programme de Récompense et reconnaissance d'Avantage All de 2024 et circulation des Termes et Conditions/formulaires de candidatures
- **Fevrier-juillet 2024** : Promotion du programme par les membres du Comité d'Avantage All, les Comités de l'Égalité entre les Sexes des Fédérations Régionales et les Officiers du Développement
- **31 juillet 2024** : Date limite du dépôt des candidatures
- **Août 2024** : Evaluation des candidatures par l'équipe interne du projet d'Avantage All de l'ITF
- **31 août 2024** : Revue et endossement des vainqueurs par le Président de l'ITF et la Présidente du Comité d'Avantage All
- **Octobre 2024** : Annonce des vainqueurs au cours de l'AGA de l'ITF
- **A partir d'octobre 2024** : Promotion des meilleures pratiques dans des séminaires en ligne, communications et médias sociaux

